

***Projet de loi n° 1 : une offensive législative
antidémocratique et autoritariste***

Le projet de Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec est illégitime et doit être retiré

Par
Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles



Mémoire présenté à la Commission des institutions
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1,
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Le 18 décembre 2025

PRÉSENTATION

Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles est un lieu d'apprentissages, de réflexions, d'information, de discussions et d'échanges pour améliorer individuellement et collectivement nos conditions de vie. Le Carrefour travaille à l'élaboration d'une société démocratique plus juste, plus humaine et plus inclusive.

Mission de l'organisme :

Le Carrefour est un milieu de vie ouvert et inclusif qui favorise une démarche d'éducation populaire sur son territoire à travers des activités d'alphabétisation, d'informatique, d'art et d'artisanat et des comités d'implication citoyenne. Le Carrefour permet de prendre du pouvoir sur notre vie et de passer collectivement à l'action. Il s'engage et mobilise pour plus de justice sociale.

Le Carrefour s'adresse à la population adulte du quartier à travers des activités telles que l'alphabétisation populaire, l'artisanat, l'informatique et l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Les activités du milieu de vie permettent aux participants et participantes de créer des liens. Des comités favorisent également l'implication des participants et participantes dans leur milieu.

Les objectifs suivants ont été adoptés il y a plus de 50 ans par les participant.e.s du Carrefour. Aujourd'hui encore, ils guident notre action :

- Constituer un centre d'éducation, d'information et d'action sociale pour la population adulte de son territoire.
- Favoriser la participation de la population aux décisions qui la concerne.
- Promouvoir des activités d'éducation, d'information et d'action sociale pour la population adulte de son territoire.
- Favoriser la promotion collective des citoyen.ne.s
- Concevoir et réaliser des programmes et des activités qui correspondent aux besoins et aux aspirations sociales, culturelles et éducatives.
- Effectuer toutes les recherches nécessaires à la réalisation de ses activités.
- Collaborer avec les autres organismes qui travaillent pour la promotion sociale du milieu.

Élaborés par les citoyens du quartier au tout début du Carrefour, il a été défini en assemblée que ces objectifs visent à :

- Travailler directement à défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs ;
- Mobiliser les gens du quartier, surtout par l'information ;
- Être utilisé et contrôlé de plus en plus par les gens du quartier ;
- Réfléchir davantage sur le milieu pour mieux agir ;
- Participer aux luttes sociales des milieux populaires ;
- Venir au Carrefour pour sortir de chez soi, se détendre et faire quelque chose de ses mains.

Dans toutes nos activités, nous créons des espaces de conscientisation, de prise de parole et de réflexion collective, autant dans nos activités festives que dans nos ateliers d'artisanats et d'alphabétisation. La devise du Carrefour est « *Changer la vie* ».

CONSIDÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI 1

Le 9 octobre 2025, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi n° 1 (PL1), *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, qu'il souhaite faire adopter au cours de la dernière année de mandat de son gouvernement.

Une constitution, en raison de sa primauté dans l'ordre juridique d'une société et de l'importance sociétale des principes qui y sont enchâssés, n'est pas une simple loi ordinaire. Un processus visant à adopter une constitution ne peut légitimement être le même que celui visant l'adoption d'une loi ordinaire, pour laquelle on peut se contenter d'atteindre une simple majorité des votes à l'Assemblée nationale.

Pour être légitime, l'élaboration d'une Constitution doit suivre un processus précis. Pour ce faire, le gouvernement devrait s'inspirer des critères définis par le Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) concernant l'élaboration de constitutions¹. En effet, le HCDH souligne qu'un tel acte juridique doit s'accompagner d'un processus de consultation et d'élaboration large, ouvert et participatif. Ce processus, mené en amont de l'élaboration d'un projet de constitution, doit permettre l'expression et la participation du grand public et des acteurs de tous les secteurs de la société, des défenseurs des droits humains, des associations de juristes, des organisations de la société civile représentant tous les groupes de populations, notamment celles qui représentent les femmes, les réfugié·es, les travailleurs·euses, et tout autre groupe minorisé ou vulnérabilisé. Toute consultation préalable à l'élaboration d'une constitution doit également impliquer des associations et représentant·es des peuples autochtones, en respect de leur droit à l'autodétermination et du dialogue de nation à nations.

Le projet de loi n°1 a été élaboré en catimini au cours de l'été, derrière des portes closes, sans qu'il n'ait fait l'objet de consultations publiques préalables ou que l'idée même de doter le Québec d'une constitution n'ait été au cœur d'un quelconque projet électoral présenté à la population lors des élections générales de 2022. En mettant au jeu son PL1, le gouvernement de la CAQ prend en otage l'élaboration d'une éventuelle Constitution du Québec en dictant à l'avance, de manière partisane, la structure des discussions qu'il sera possible d'avoir lors de la *consultation* à venir. La consultation générale et les auditions publiques devant la Commission des institutions ne s'effectueront pas sur l'idée générale d'une constitution québécoise, mais bien sur *ce* projet de constitution caquiste. Cela ouvre toute grande la porte à une instrumentalisation politique du processus de consultation par le gouvernement pour donner une aura de légitimité à un projet de loi partisan, dont l'élaboration ne respecte aucune des exigences démocratiques minimales.

L'architecture générale du projet de constitution caquiste concernant le régime de protection des droits et libertés applicable au Québec – entre autres – est telle que de simples améliorations ciblées ne suffiront pas à nous protéger collectivement du net recul qui découlerait de son adoption. De plus, le gouvernement actuel nous a bien démontré le peu d'écoute qu'il accorde à la société civile lors de consultations sur des projets de loi, comme en font foi plusieurs lois ou

¹ *Note d'orientation du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à l'élaboration de constitutions* (avril 2009), p. 4

projets de loi touchant le droit de grève, la santé et les services sociaux, la laïcité de l'État et plusieurs autres.

Que la CAQ ait élargi les consultations prévues devant la Commission des Institutions, passant de consultations particulières à consultations générales, est loin de compenser cette offensive législative antidémocratique et autoritariste.

La Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles joint sa voix à celle du RQ-ACA et de la LDL et rejette fermement le processus entourant le projet de loi 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.*

Le PL1 est un acte législatif illégitime, qui ne saurait être discuté article par article et qui doit, au nom de la sauvegarde des principes fondamentaux de la démocratie, être retiré dans son entièreté.